



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT BENOIT

ADMINISTRATION MUNICIPALE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le Mercredi 4 septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la cinquième séance annuelle au Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

<i>Date de la convocation</i>	29 août 2024
<i>Nombre de Conseillers en exercice</i>	39
<i>Nombre de présents</i>	25
<i>Nombre de pouvoir</i>	6
<i>Nombre de votants</i>	31
<i>Suffrage exprimé</i>	31

ETAIENT PRESENTS :

MM. Patrice SELLY - Ridwane ISSA - Augustin CAZAL - Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL - Jean Louis VITAL - Odile DAMOUR - Jean François CATAN - Sylvie PAYET - Eric NIOBE – Sarah SALAH – ALY - Patrice ELLAMA - Anrifadjati TOILIBOU - Charles André SAINT PIERRE - Christelle HOAREAU - Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON -- Jack TAVEL - Axel BOUCHER – Hans DIJOUX - AMAYE MANDINY Rose - Lyne - Sabrina RAMIN - LE CONSTANT Philippe - Jean Luc JULIE

M. Jean François CATAN s'est absenté du rapport N°073 09 2024 au rapport N° 086 09 2024

ETAIENT REPRESENTES :

M. Patrice BOULEVARD représenté par Mme Anne CHANE KAYE BONE à compter du rapport 073 09 2024

Mme Monique MARIMOUTOU TACOUN représentée par Mme Sylvie PAYET

M. Vincent TERGEMINA représenté par M. Patrice SELLY

Mme Sabine SAUTRON représentée par Mme Sarah SALAH – ALY

Mme Angélique PEDRE représentée par M. Ridwane ISSA

Mme Sophie Marie AUDIFAX LEBON représentée par M. Jean Louis VITAL



ETAIENT ABSENTS :



Marie Michèle MARIAYE - Alicia HAYANO - Eric CARITCHY - Fara ARMOUGOM - Noëlle CHANE FAN - Patrick DALLEAU – Valérie DIJOUX

SECRETAIRE DE SEANCE :

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : Mme Odile DAMOUR a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (25 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

<i>Le Maire</i>	<i>La Secrétaire de séance</i> <i>073 09 2024 à 099 09 2024</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Odile DAMOUR</i>

Acte rendu exécutoire

- Par transmission en Préfecture le : **13 SEP. 2024**
- Et publication ou notification le : **13 SEP. 2024**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le : **13 SEP. 2024**

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20240904-DEL085092024-DE
Date de télétransmission : 13/09/2024
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Objet :

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
CNJOI

Le Maire informe l'Assemblée que créé en 2023, le journal télévisé dédié à l'actualité de Saint-Benoît est réalisé par l'association Canal Numérique Jeunesse Océan Indien (CNJOI) en lien étroit avec la Direction de la Communication. Ce projet met un accent particulier sur l'inclusion sociale en offrant aux jeunes de la commune une opportunité unique de formation et d'insertion dans les domaines audiovisuel et numérique.

Réalisé par des jeunes formés dans le cadre d'un atelier et chantier d'insertion, le programme est présenté par un animateur jeunesse. Il couvre divers aspects de la vie de la commune, tels que l'activité économique, l'animation, le sport, l'éducation, la culture, les travaux permettant ainsi à ces jeunes de participer activement à la vie locale tout en développant leurs compétences.

La diffusion se fait sur la chaîne locale Kanal Austral TV, sur le canal Jeunesse CNJOI ainsi que sur la page Facebook de la Ville de Saint-Benoît, assurant ainsi une large portée pour ce projet.

Dans le cadre de ce partenariat, l'association assurera également la captation en direct des conseils municipaux de la Ville de Saint-Benoît.

Au vu de l'intérêt que représente cette action, pour la commune et pour la jeunesse bénédicte, le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 35 900€ à l'association Canal Numérique Jeunesse Océan Indien.

Le Maire propose par conséquent à l'Assemblée :

- D'approuver l'attribution de cette subvention exceptionnelle ;
- De l'autoriser à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

La Commission « des Affaires Générales, des Finances, des Ressources Humaines » qui s'est réunie le mercredi 28 août 2024 a émis un avis Favorable à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le rapport du Maire N° 085 09 2024,

Vu l'avis favorable de La Commission « des Affaires Générales, des Finances, des Ressources Humaines »,

APRES AVOIR DELIBERE, L'ASSEMBLEE DECIDE A L'UNANIMITE DE


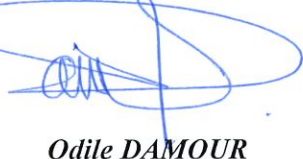
DEL 085 09 2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20240904-DEL085092024-DE
Date de télétransmission : 13/09/2024
Date de réception préfecture : 13/09/2024



- D'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 35 900,00 € à CNJOI
- D'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Nombre de votant : 31
 Pour : 31
 Contre : 0
 Abstentions : 0

<i>Le Maire</i>	<i>La Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Odile DAMOUR</i>

Acte rendu exécutoire

- *Par transmission en Préfecture le :* 13 SEP. 2024
- *Et publication ou notification le :* 13 SEP. 2024
- *Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le :* 13 SEP. 2024

DEL 085 09 2024

Accusé de réception en préfecture
 974-219740107-20240904-DEL085092024-DE
 Date de télétransmission : 13/09/2024
 Date de réception préfecture : 13/09/2024

